

Mai 2019

**RAPPORT SUR LES COMPTES  
ADMINISTRATIFS 2018**

**SOMMAIRE**

---

**I – LE BUDGET PRINCIPAL.**

**AVANT-PROPOS**

**I. LA CLOTURE BUDGETAIRE.**

**II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

**1. Evolution des principales dépenses.**

- A. Une progression relative des dépenses courantes.**
- B. La masse salariale en diminution.**
- C. La solidarité et le soutien à la vie associative locale assurés.**
- D. Les frais financiers en nette diminution.**

**2. Evolution des grandes recettes d'équilibre.**

**A. Des recettes fiscales à la dynamique retrouvée.**

- a) La fiscalité directe.
- b) La fiscalité indirecte.

**B. La stabilisation des dotations.**

- a) Les différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- b) Les autres participations.

**C. Les autres recettes.**

- a) Les produits des services.
- b) Les produits de cessions d'immobilisations.

**III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

- A. Des dépenses d'équipement en progression.**
- B. Les recettes d'investissement.**

**II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES.**

**III- LE BUDGET ANNEXE CAMPING.**

**ANNEXE : PRESENTATION DE L'ENCOURS DE DETTE CONSOLIDÉ**

---

Ville de Saint Jean de la Ruelle Compte administratif 2018

# I- LE BUDGET PRINCIPAL.

## AVANT-PROPOS.

Malgré un certain ralentissement, l'année 2018 reste marquée, au plan économique, par la bonne tenue des principaux indicateurs macroéconomiques. La croissance effective a ainsi été mesurée à 1,5% du produit intérieur brut et le déficit des comptes publics s'est établi à 2,5% du P.I.B. soit un plus bas historique. La France a ainsi pu sortir de la procédure engagée à son encontre depuis 2009 par la commission européenne pour déficit excessif.

Pour les finances locales, l'exercice 2018 restera marqué comme la première année de mise en œuvre du plan d'économies instauré par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui prévoit, outre la contractualisation avec l'Etat pour les 320 plus importantes des collectivités territoriales, une maîtrise de la trajectoire d'évolution des dépenses publiques locales avec un objectif d'évolution fixé à 1,2% pour 2018.

Le paysage institutionnel local a quant à lui été largement conditionné par la première année de plein exercice, par Orléans Métropole, des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, 21 agents communaux totalement affectés à l'exercice des compétences transférées ont été transférés à Orléans Métropole. De même, une part de l'encours de dette du budget principal représentative du financement des immobilisations liées aux compétences transférées l'a été également. Afin de garantir la neutralité des transferts, les flux financiers croisés, et notamment l'attribution de compensation ont été ajustés sur la base de l'évaluation réalisée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Dans ce contexte, l'année 2018 est une année de stabilisation des charges et produits dans un périmètre d'intervention redéfini.

**Au delà, et conformément aux engagements de la Municipalité, l'exercice 2018 a été marqué, pour la ville de Saint Jean de la Ruelle, par la poursuite de l'effort de rationalisation de la gestion et de restauration des marges de manœuvre de la collectivité.**

Sur le plan financier, les principaux résultats sont les suivants :

- Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **19.468 K€** contre 20.244 K€ en 2017 soit une diminution de -3,84%.
- Si l'on soustrait les dépenses exceptionnelles et les frais financiers, on obtient les dépenses de gestion qui traduisent mieux le niveau de vie de la collectivité. La diminution de ces dépenses est de 3,82 %.
- Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1,63% : 22.948 K€ contre 23.329 K€ en 2017.
- Les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent à **5.394 K€**.
- Les recettes réelles d'investissement, essentiellement composées des emprunts mobilisés sur l'exercice (emprunt de 1.100 K€ de 2017), du Fonds de compensation de la TVA, et des subventions d'investissement totalisent 1.665 K€ (hors affectation du résultat 2017 de 2.090 K€).

# ANALYSE DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES.

## I. LA CLOTURE BUDGETAIRE.

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2018 ainsi que les résultats reportés.

A l'issue de l'année 2018, est constaté un excédent de fonctionnement de l'exercice de 2.696 K€ et un déficit d'investissement de 854 K€.

Après réintégration des résultats reportés, le résultat de clôture de fonctionnement est de 4.083 K€ et le déficit de clôture en investissement de 1.099 K€.

Le besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser est de 2.961 K€.

**Après avoir couvert ce besoin de financement par affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté s'établira à 1.122 K€.**

<i>en €</i>	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	22 962 146,56	20 266 470,95	2 695 675,61	1 387 303,49	4 082 979,10
Investissement	4 590 319,42	5 444 789,19	-854 469,77	-1 098 546,20	-1 953 015,97
total	27 552 465,98	25 711 260,14	1 841 205,84	288 757,29	2 129 963,13

<i>en €</i>	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				4 082 979,10
Investissement	5 416 567,65	6 424 245,02	-1 007 677,37	-2 960 693,34
total	5 416 567,65	6 424 245,02	-1 007 677,37	1 122 285,76

\* *besoin si précédé du signe moins*

Il en résulte la proposition d'affectation suivante :

Proposition d'affectation au budget supplémentaire 2019	
1068	2 960 693,34
Dépenses 001	1 953 015,97
Recettes 002	1 122 285,76

**L'épargne de gestion**, solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant intégration des frais financiers, s'établit à 3.666 K€ en 2018.

**L'épargne brute**, mesure de l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette, s'élève à 3.480 K€.

Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, **l'épargne nette** s'établit à 1.767 K€.

La nette progression des soldes intermédiaires de gestion mesurée en 2017 se poursuit en 2018. **Cette augmentation est particulièrement sensible en ce qui concerne l'épargne nette, qui traduit la capacité de la ville à autofinancer des dépenses d'équipement.**

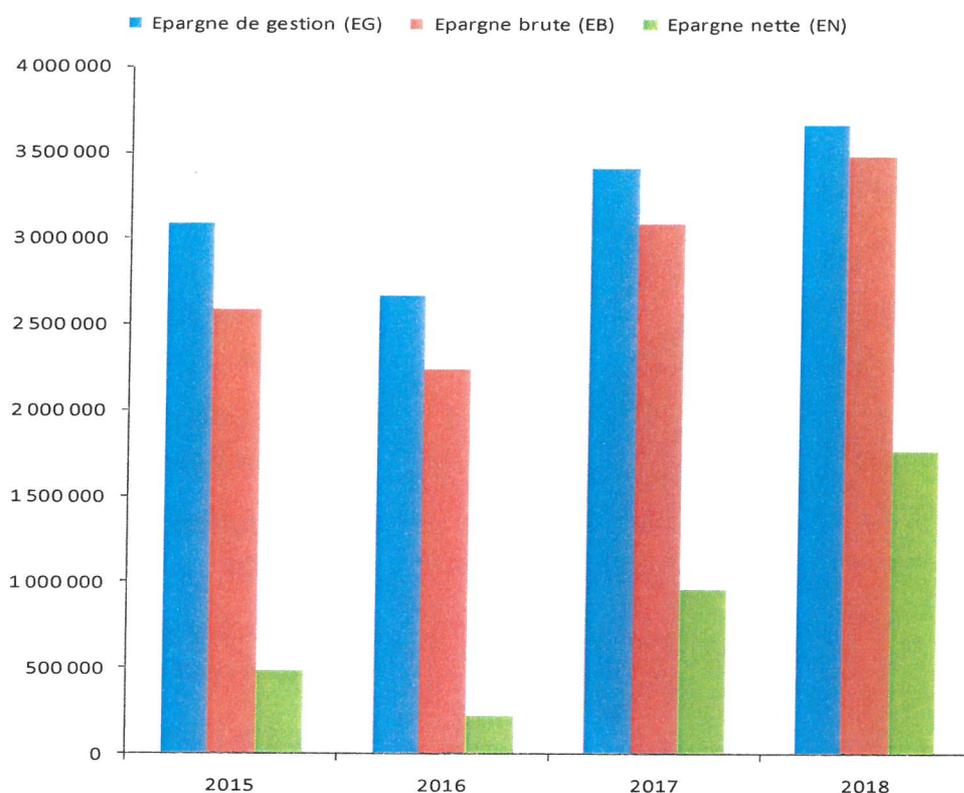
Le niveau des produits de cessions d'immobilisation (370 K€) a également concouru, de façon significative, à la formation de l'autofinancement. Hors produits de cession, l'épargne brute s'établit à 3 110 K€ et l'épargne nette à 1.397 K€.

Si cette amélioration est la résultante de la stratégie de maîtrise des équilibres de gestion portée par la Municipalité, il convient également de rappeler que le transfert de compétences à Orléans Métropole s'est accompagné d'un transfert partiel de l'encours de dette qui a entraîné une diminution de l'annuité de dette (-541 K€), favorable à la préservation de l'épargne de brute et de l'épargne nette.

Enfin, il convient également de relever que la neutralisation financière de la part des compétences transférées, pour ce qui est des dépenses d'équipement, a été assurée par la création d'une attribution de compensation à verser à la métropole en investissement de 590 K€, qui préserve la formation de l'épargne (à contrario une diminution de l'attribution de compensation à verser en fonctionnement aurait directement pesé sur la formation de l'épargne de gestion).

	2015	Evlt°	2016	Evlt°	2017	Evlt°	2018
Dépenses réelles de fonctionnement ( <b>DRF</b> )	21 279 286	-0,42%	21 190 504	-4,47%	20 244 324	-3,84%	19 467 591
Recettes réelles de fonctionnement ( <b>RRF</b> )	23 869 857	-1,84%	23 430 725	-0,43%	23 328 918	-1,63%	22 947 521
Epargne de gestion ( <b>EG</b> )	3 087 966	-13,52%	2 670 540	27,69%	3 409 995	7,52%	3 666 437
Epargne brute ( <b>EB</b> )	2 590 571	-13,52%	2 240 221	37,69%	3 084 594	12,82%	3 479 930
Taux d'épargne brute ( <b>TEB</b> ) (en %)	10,85%		9,56%		13,22%		15,16%
Epargne nette ( <b>EN</b> )	485 667	-54,77%	219 666	336,66%	959 189	84,19%	1 766 724

\*non significatif.



## II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

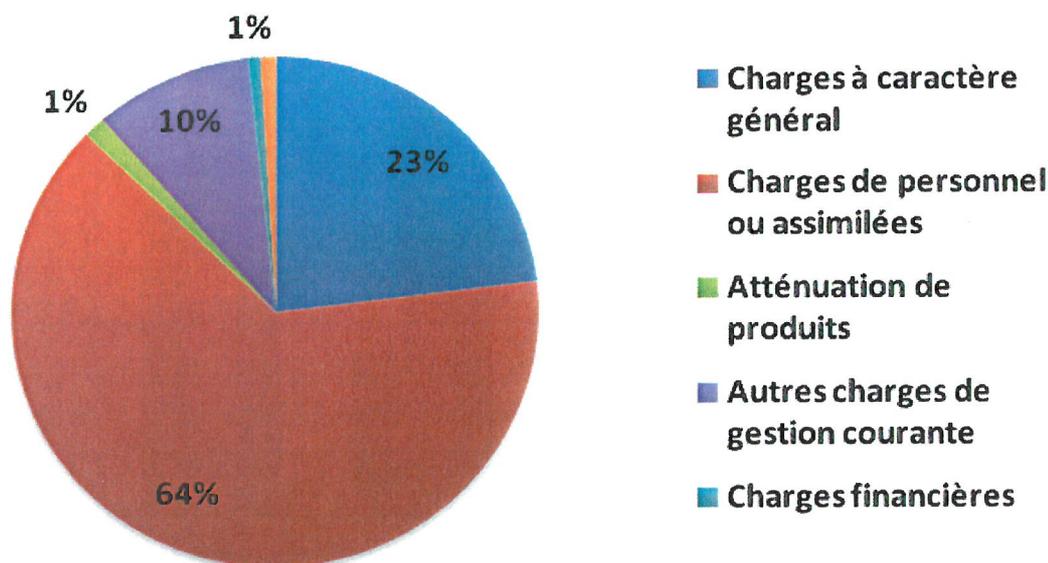
### 1. Evolution des principales dépenses.

Evolution des comptes administratifs 2017-2018.

Dépenses de fonctionnement par nature.

OPERATIONS REELLES	CA2017	CA2018	Evolution (%)	Evolution (VA)
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>4 242 318</b>	<b>4 502 815</b>	<b>6,14%</b>	<b>260 497 €</b>
<b>012 Charges de personnel ou assimilées</b>	<b>13 529 087</b>	<b>12 502 366</b>	<b>-7,59%</b>	<b>-1 026 721 €</b>
<b>014 Atténuation de produits</b>	<b>167 824</b>	<b>263 439</b>	<b>56,97%</b>	<b>95 615 €</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 959 887</b>	<b>1 869 695</b>	<b>-4,60%</b>	<b>-90 192 €</b>
<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privée</i>	<i>290 984</i>	<i>252 684</i>	<i>-13,16%</i>	<i>-38 300 €</i>
<i>dont subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS notamment)</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 270 000</i>	<i>-5,93%</i>	<i>-80 000 €</i>
<i>dont participations Intercommunales</i>	<i>23 804</i>	<i>43 791</i>	<i>83,97%</i>	<i>19 987 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>19 899 116</b>	<b>19 138 314</b>	<b>-3,82%</b>	<b>-760 802 €</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>310 179</b>	<b>148 892</b>	<b>-52,00%</b>	<b>-161 286 €</b>
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>35 029</b>	<b>180 384</b>	<b>414,95%</b>	<b>145 355 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>20 244 324</b>	<b>19 467 591</b>	<b>-3,84%</b>	<b>-776 733 €</b>

De manière globale les dépenses de gestion et l'ensemble des dépenses réelles connaissent une diminution significative en 2018. La diminution de la masse salariale (-7,59%) permet d'absorber la progression des charges à caractère général (6,14%) et des atténuations de produits (56,79%). Les charges financières diminuent significativement (-52,00%) tandis que les charges exceptionnelles enregistrent une progression en trompe l'œil.



#### A. Une progression relative des dépenses courantes.

Si les dépenses courantes progressent en 2018, cette augmentation s'explique essentiellement par les achats de fournitures non stockées telles que l'eau et l'énergie.

La modification du mode de gestion du service espaces verts, qui était géré en 2017 au moyen des conventions de gestion transitoires et qui a été géré en 2018 par mise à disposition de service, a également entraîné la réinscription de la totalité des charges à caractère général liées à ce service, en contrepartie, la quote part de l'activité se rapportant à l'exercice de la compétence « espaces verts » a donné lieu à une refacturation de la ville à la métropole. L'impact de cette modification du mode de gestions s'élève à 83 K€.

À périmètre constant, la progression des charges à caractère général aurait été de 177 K€ soit 4,2%. Les principaux postes qui enregistrent, hors modifications des modalités d'exercice des compétences transférées, des variations significatives entre 2017 et 2018 sont :

##### En hausse :

- La fourniture d'eau et assainissement (cpte 60611) : +65 K€. La progression sur ce poste correspond à une régularisation de charges sur l'exercice précédent, en raison notamment de rattachements à l'exercice 2017 évalués à un niveau insuffisant.
- L'achat d'électricité (cpte 60612) : +60 K€. Si le recours à un marché groupé d'achat d'énergie permet de réaliser des économies sur la mise le cout du kilowatt consommé, la mise en œuvre financière du marché a généré un décalage qui entraîne une augmentation ponctuelle

du poste de fourniture d'énergie en 2018.

- L'achat de combustible non routier (compte 60621) : + 24K€, essentiellement en raison de la hausse significative du prix du fioul domestique constatée sur l'année 2018
- Les frais d'étude et de recherche (compte 617) : + 20K€, consacrés à la réalisation de diagnostic pour la détection d'amiante et de plomb (salle des fêtes notamment).
- Les frais de télécommunication (compte 6262) : +12K€
  
- **En diminution :**
- L'achat de fournitures de voirie (compte 60633) : -10 K€
- Les frais d'affranchissement (compte 6261) : - 8 K€
- Les honoraires (compte 6226) : -8 K€
- Les frais de nettoyage des locaux (compte 6283) : - 6 K€

## **B. La masse salariale en diminution.**

**La masse salariale de la ville, inscrite au chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL », constitue le premier poste de dépenses de fonctionnement. Elle a connu une diminution sensible en 2018 de 1.027 K€, soit - 7,59%.**

Cette baisse s'explique en grande partie par le transfert de 21 agents municipaux dans le cadre du plein exercice, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des compétences transférées par Orléans métropole et dont l'impact mesuré s'élève à 962 K€.

Les principaux services concernés ont été le service voirie, au titre de la compétence gestion de l'espace public mais également le service de l'eau, y compris la partie facturation, dont la masse salariale avait été prise en charge par le budget principal en 2017 en raison de la clôture du budget annexe de l'eau potable.

L'effet du non-remplacement de certains départs en retraite ou en mutation mais également des réorganisations de services et des vacances de postes doit également être pris en compte. Une économie de 167 K€ a ainsi été générée en 2018.

La diminution des taux de contributions patronales pour les accidents du travail, l'Urssaf, et la cotisation Pôle emploi ont permis une économie de 100 K€.

La suspension pour un an de la mise en œuvre du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (**PPCR**) a également contribué à maîtriser la masse salariale (son coût aurait été en 2018 de 38 K€).

A noter également, la remise en œuvre d'une journée de carence pour les arrêts maladie ordinaire (- 16 K€).

Ces différentes économies ont permis d'absorber l'effet induit par :

- Le glissement vieillesse-technicité (GVT), tenant compte de l'évolution des carrières des agents,
- Le recours ponctuel aux non-titulaires et aux emplois non-permanents tels que les saisonniers ou pour effectuer des remplacements (maladies, congés maternité...)
- Les avancements d'échelons : 182K€
- Les avancements de grade et les promotions internes : 32 K€

- Le recours aux contrats horaires et vacataires dans les maisons pour tous: 24K€
- La prime exceptionnelle versée aux agents en décembre : 27K€

### **C. La solidarité et le soutien à la vie associative locale assurés.**

Il convient de distinguer dans ce poste l'évolution des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé et les subventions versées aux organismes publics.

- Le versement de la subvention au CCAS a été ajusté en fonction des besoins effectifs de trésorerie du CCAS : elle s'élève à 1.270 K€ contre 1.350 K€ en 2017 (-5,9%).
- La contribution au budget du S.I.V.U. des lfs a été portée à 44 K€ contre 19 K€ en 2017.
- Le montant total des subventions versées aux associations en 2018 (253 K€) est en diminution par rapport à 2017 (- 13,1%) et ce compte tenu de la situation du FCO.

L'ensemble des subventions versées aux associations fait l'objet d'une liste exhaustive annexée au compte administratif. Par ailleurs, une partie d'entre elles bénéficie de la mise à disposition de locaux ou d'équipements sportifs ou culturels assimilables à des subventions en nature également repris en annexe du compte administratif.

### **D. Les frais financiers en nette diminution.**

**Les charges financières diminuent entre 2017 et 2018 (- 52 %) sous l'effet convergent de trois facteurs distincts : le transfert partiel de l'encours à Orléans Métropole, la poursuite d'une stratégie de désendettement et la faiblesse des taux de marché.**

**Le transfert partiel de l'encours de dette à Orléans Métropole** pour la part se rapportant à l'espace public a entraîné une baisse sensible de l'encours de dette de 6.350 K€ entre le 31 décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'impact direct de cette opération sur les charges financières est évalué à 103 662 € (et 443 994 € en capital).

**La poursuite de la stratégie de désendettement** s'est traduite en 2018 par un flux net d'endettement négatif sur l'exercice : la mobilisation d'emprunts nouveaux a été limitée à un emprunt de 1.100 K€ souscrit en 2017 auprès de la caisse d'épargne. Dans le même temps, le flux de remboursement en capital a été de 1.713 K€. La ville s'est ainsi désendettée de 613 K€, hors facteurs de variation exogènes.

**Les taux d'intérêts directeurs de la banque centrale européenne (BCE) sont restés nuls en 2018.** Par voie de conséquence, le niveau de taux d'intérêt appliqué à l'encours de la ville s'établit en 2018 à un niveau historiquement bas (1,70%).

La gestion active de la dette et de la trésorerie consiste non seulement à rechercher et à contracter de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à gérer l'encours existant avec comme objectif de minimiser les frais financiers tout en réduisant les risques. Pour cela, un panel d'établissements bancaires est sollicité à chaque appel d'offres. La gestion active de la dette et de la trésorerie permet à la ville de bénéficier des opportunités de marchés et ainsi de réduire la charge de la dette.

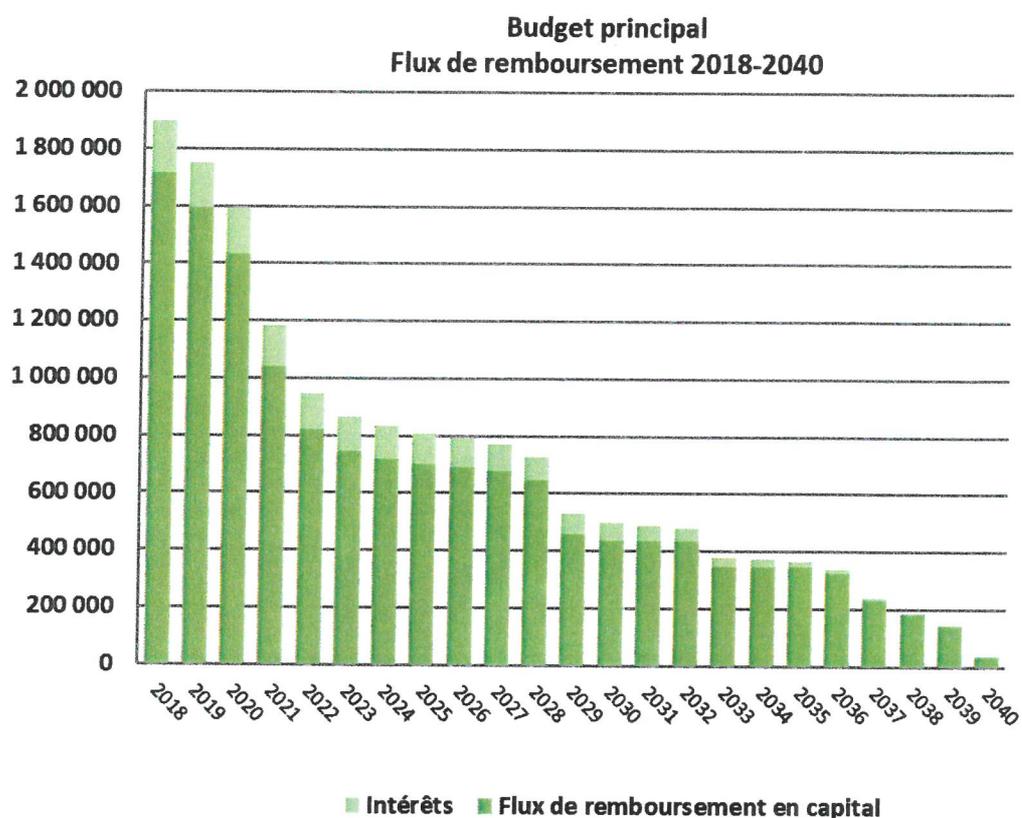
**Ainsi, en 2018, un emprunt de 2.800 K€ a été souscrit auprès de la Banque Postale, essentiellement pour le financement des travaux de restructuration de la salle des fêtes**

communale. Celui-ci sera mobilisé en fonction des besoins effectifs de trésorerie.

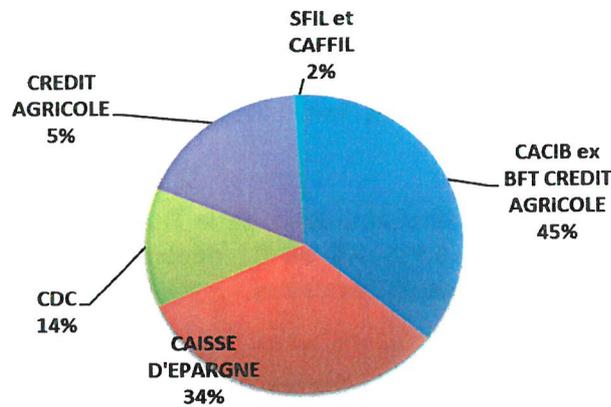
Les éléments relatifs à l'encours et à la gestion de dette présentés ci-dessous se rapportent au budget principal seul. Une présentation consolidée, qui agrège à l'encours de dette du budget principal les données issues des budgets des locations immobilières et du budget du camping est annexée au présent rapport.

L'encours de la dette de la ville de Saint-Jean de la Ruelle, qui s'élevait à 16.943 K€ au 31 décembre 2017 a été ramené à 9.979 K€ au 31 décembre 2018 et comprend 22 contrats d'emprunts auprès de 6 établissements bancaires.

Le graphique ci-dessous reprend le profil d'extinction de la dette sur la période 2018-2040.



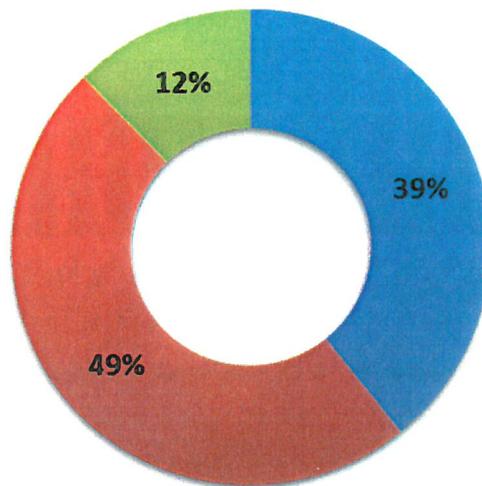
#### Répartition du CRD par banque au 31/12/2018



L'encours de dette est composé à 51% de taux fixes ou assimilés (taux fixes, taux fixes à phases, livret A), et à 49% de taux variables classiques assurant à la ville une sécurité financière ainsi qu'une faible exposition au risque de taux. Les index variables permettent de bénéficier de la faiblesse des taux courts et de mener une gestion active de l'encours de dette.

#### Répartition de l'encours de dette au 31/12/2018

■ Fixe ■ Variable ■ Livret A



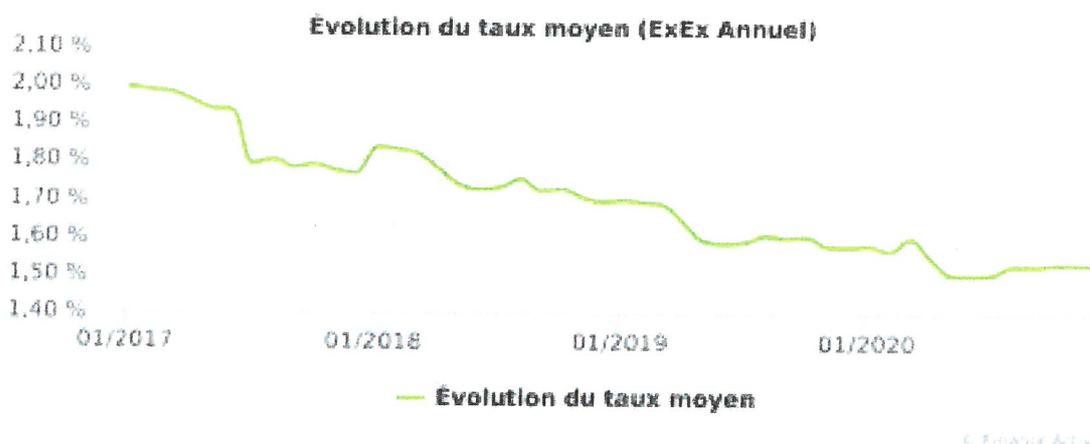
La charte « Gissler » qui définit une typologie des risques afin de permettre une classification des produits financiers proposés aux collectivités locales, est reprise dans l'annexe du compte administratif A2.8 et reprend l'ensemble de l'encours de dette en fonction de cette classification.

Pour Saint Jean de la Ruelle, la totalité de l'encours de dette est classée dans la catégorie 1A la moins exposée aux risques.

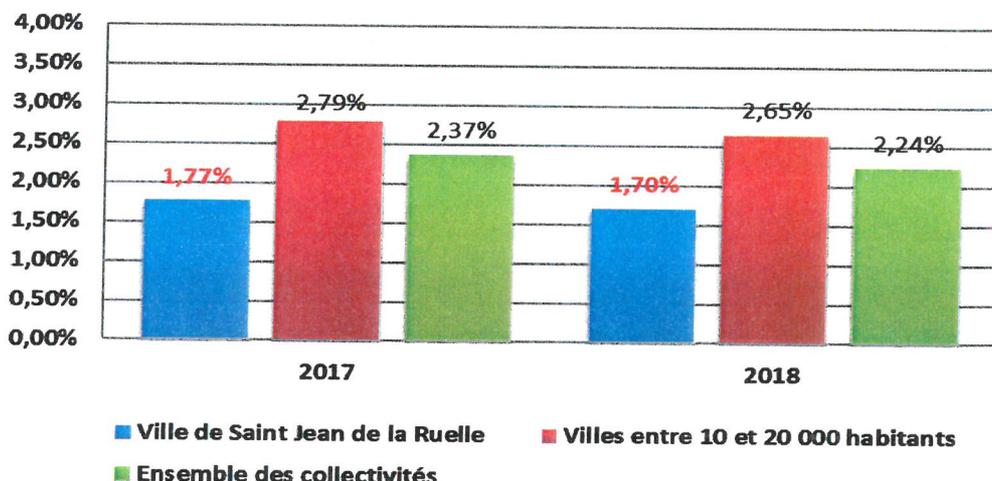
La ville de Saint Jean de la Ruelle poursuit une politique de gestion de dette volontairement basée sur l'application de règles prudentielles illustrées par l'absence de produits dit « à risques » tels que les

produits structurés dans son stock de dette.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2018 est de 1,70%, en deçà des moyennes nationales.



A titre de comparaison les villes entre 10 000 et 20 000 habitants issues du panel de l'observatoire de la dette Finance Active ont un taux moyen de 2,65% en 2018 comme le montre le graphique suivant.



La durée de vie résiduelle des emprunts de Saint Jean de la Ruelle est de 11 ans et 8 mois contre 7 ans et 5 mois en 2017.

Résultante de la bonne tenue des soldes intermédiaires de gestion et de la diminution importante de l'encours de dette, le ratio de désendettement pour l'année 2018 est de 2,87 années (3,15 années si l'on neutralise le produit issu des cessions d'immobilisations) contre 5,49 en 2017.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, une ligne de trésorerie d'un montant de 2.500 K€ a été ouverte auprès du crédit agricole pour une durée d'un an en septembre 2018. Elle n'a, sur l'exercice 2018, jamais été mobilisée. En effet, la ville est dans une phase de reconstitution de ses marges de manœuvre financières. Le fond de roulement s'est nettement reconstitué en 2017 et en 2018. Si la stratégie de gestion « au plus juste » des disponibilités de trésorerie n'est pas remise en cause, l'opportunité de procéder au remboursement anticipé temporaire (d'une durée infra annuelle) d'un des emprunts à long terme figurant au passif de la ville a été, comme en 2017, étudiée et écartée car la faiblesse des taux de marché n'aurait pas permis de réaliser de gain financier significatif.

## 2. Evolution des grandes recettes d'équilibre.

Evolution des comptes administratifs 2017-2018.

Recettes de fonctionnement par nature.

OPERATIONS REELLES	CA 2017	CA 2018	Evolution (%)	Evolution (VA)
<b>70 Produits des services et du domaine</b>	<b>2 613 545</b>	<b>2 048 095</b>	<b>-21,64%</b>	<b>-565 449 €</b>
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>16 510 137</b>	<b>16 490 450</b>	<b>-0,12%</b>	<b>-19 687 €</b>
<i>dont contributions directes</i>	9 934 779	10 123 668	1,90%	188 889 €
<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	5 839 379	5 674 617	-2,82%	-164 762 €
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	178 162	178 162	0,00%	0 €
<i>dont autres taxes indirectes</i>	117 150	130 354	11,27%	13 204 €
<i>↳ dont taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)</i>	116 752	130 354	11,65%	13 602 €
<i>dont taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	440 667	383 649	-12,94%	-57 018 €
<b>74 Dotations et subventions</b>	<b>3 920 646</b>	<b>3 809 213</b>	<b>-2,84%</b>	<b>-111 433 €</b>
<i>dont dotation globale de fonctionnement (forfaitaire)</i>	1 302 269	1 219 971	-6,32%	-82 298 €
<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	788 468	859 969	9,07%	71 501 €
<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	412 944	429 915	4,11%	16 971 €
<i>dont compensation taxe professionnelle</i>	24 026	0	-100,00%	-24 026 €
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>68 398</b>	<b>106 132</b>	<b>55,17%</b>	<b>37 734 €</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>61 447</b>	<b>35 268</b>	<b>-42,61%</b>	<b>-26 180 €</b>
<b>TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>23 174 173</b>	<b>22 489 158</b>	<b>-2,96%</b>	<b>-685 015 €</b>
<b>76 Produits financiers</b>	<b>208</b>	<b>439</b>	<b>111,17%</b>	<b>231 €</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>154 537</b>	<b>457 923</b>	<b>196,32%</b>	<b>303 387 €</b>
<i>dont cessions foncières art. 775</i>	92 053	370 500		
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>23 328 918</b>	<b>22 947 521</b>	<b>-1,63%</b>	<b>-381 397 €</b>

Les produits exceptionnels connaissent une progression importante de 304 K€ en 2018, en lien notamment avec les cessions d'immobilisations. Ils sont constitués :

- des cessions foncières pour 370 K€
- de recettes exceptionnelles diverses (indemnités assurantielles, annulations de mandats sur exercice clos...).

A contrario, les atténuations de charges diminuent (-42,61%)

Les impôts et taxes se stabilisent (-0,12%) tandis que les dotations et subventions (-2,84%), diminuent.

Les produits des services connaissent une diminution en trompe l'œil (-21,64%).

Si les recettes de gestion (-2,96%) et plus globalement les recettes réelles de fonctionnement (-1,63%) sont en diminution, cette diminution est moins importante que celle des dépenses courantes (-3,82%) et des dépenses réelles (-3,84%).

## A. Des recettes fiscales à la dynamique retrouvée.

### a) La fiscalité directe.

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU), la ville de Saint-Jean de la Ruelle ne perçoit que le produit des « impôts ménages » : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations d'exonérations portant sur ces taxes.

Orléans Métropole perçoit la totalité des recettes liées à la fiscalité économique

Deux recettes provenant de la communauté d'agglomération ont été créées lors du passage de la communauté d'agglomération en TPU : l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

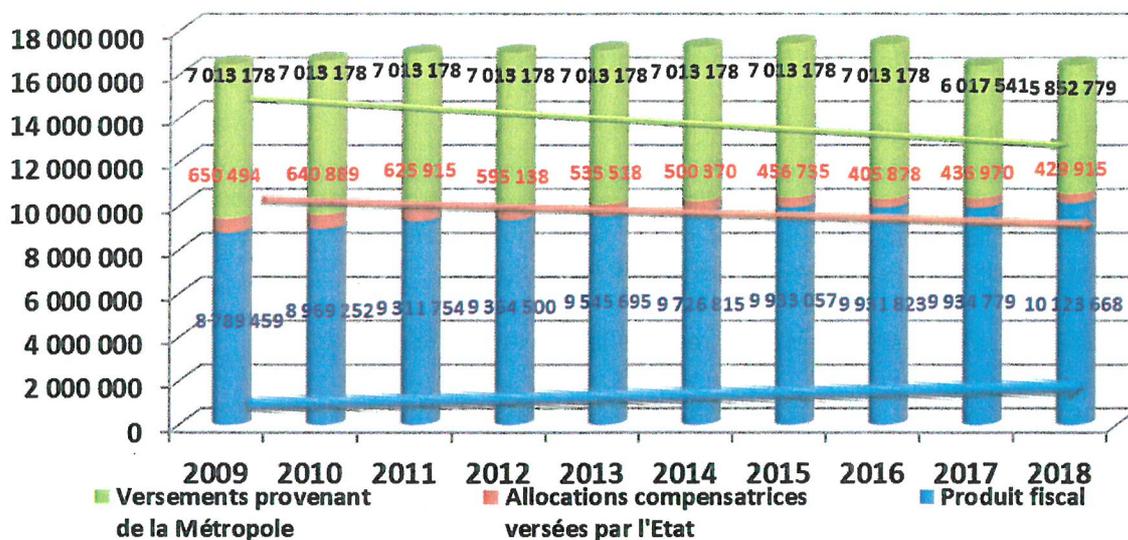
Par souci de cohérence, le produit de la fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois éléments suivants :

1. Les contributions directes (produit fiscal)
2. Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat
3. Les deux dotations provenant d'Orléans Métropole.

L'analyse des données consolidées permet de mettre en lumière une stabilité retrouvée de ces recettes. En effet, la progression des produits de la fiscalité directe locale permet en 2018 d'absorber la diminution des compensations de fonctionnement versées par Orléans Métropole dans le cadre des transferts de compétences.

Le tableau ci-dessous détaille le contenu de chaque élément :

	2017	2018	Evl <sup>t</sup> ° 2017-2018	
			en valeur	%
<b>RECETTE FISCALE CONSOLIDEE</b>	<b>16 389 290</b>	<b>16 406 362</b>	<b>17 072</b>	<b>0,10%</b>
<b>1/ Contributions directes (Produit fiscal)</b>	<b>9 934 779</b>	<b>10 123 668</b>	<b>188 889</b>	<b>1,90%</b>
<b>2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>436 970</b>	<b>429 915</b>	<b>-7 055</b>	<b>-1,61%</b>
taxe d'habitation	343 895	360 949	17 054	4,96%
taxes foncières	69 049	68 966	-83	-0,12%
taxe professionnelle	24 026	0	-24 026	-100,00%
<b>3/ Versements provenant de la Métropole</b>	<b>6 017 541</b>	<b>5 852 779</b>	<b>-164 762</b>	<b>-2,74%</b>
attribution de compensation	5 839 379	5 674 617	-164 762	-2,82%
dotation de solidarité communautaire	178 162	178 162	0	0,00%



### 1/ Les contributions directes : 10.124 K€.

Les recettes de contributions directes sont en nette progression (+1,90%) par rapport aux recettes constatées au compte administratif 2017. Elles comprennent :

- **Les produits issus des rôles généraux**, c'est-à-dire des rôles émis au titre de l'année en cours. Sur 2018, ils s'élèvent à **10.104 K€**. Les rôles généraux sont marqués par les deux éléments suivants en 2018 :

⇒ **Le maintien des taux d'imposition.**

**Les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive. Conformément aux engagements du maintien des taux à leur niveau de 2004, les taux appliqués en 2017 ont été reconduits en 2018 :**

- ✓ Taxe d'habitation : 15,97%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,71%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,45%

⇒ **La revalorisation générale des bases.**

L'année 2018 a été marquée par l'introduction, pour les locaux non professionnels, du nouveau mécanisme de revalorisation des bases d'impositions de la fiscalité directe locale indexé sur l'évolution de l'indice des prix hors tabac mesuré entre novembre N-2 et novembre N-1. Ce mode de revalorisation, institué par la loi de finances rectificatives pour 2017 a permis en 2018 une revalorisation de la valeur des bases d'imposition de 1,2%

- **Le produit issu des rôles supplémentaires et complémentaires.**

Ce sont des rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures. En 2018, le produit issu des rôles supplémentaires et complémentaires représente 0,19% des contributions directes. Ils s'élèvent à 19 K€ sur 2018 contre 35 K€ sur 2017

### 2/ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 430 K€.

Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles du produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :

- par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- pour la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation.

- **Les dotations de compensation au titre de la taxe d'habitation : 361 K€.**

Elles visent à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste. Cette dotation poursuit sa progression depuis 2017 en raison de la compensation au titre de la « demi-part des veufs ».

- **Les dotations de compensation au titre de la taxe foncière : 69 K€.**

Elles correspondent notamment aux exonérations en faveur des personnes âgées de condition modeste, en faveur du logement social et aux abattements sur la valeur locative accordés à certains locaux situés en zone urbaine sensible.

- **Les dotations de compensation au titre de la taxe professionnelle : 0 €**

Malgré le transfert de la fiscalité économique, la ville continuait de percevoir les compensations pour la réduction de la fraction imposable des salaires et l'abattement général de 16% à la base pour les entreprises toujours présentes sur le territoire de la commune et créées avant 2001. 2018 est marqué par le tarissement, à priori définitif, de cette recette qui fait partie des variables d'ajustement de l'enveloppe financière allouée par l'Etat aux collectivités territoriales.

### **3/ Les dotations versées par Orléans Métropole.**

- **L'attribution de compensation : 5.675 K€.**

Cette dotation, qui résulte du passage en TPU, a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Son montant a été ré-évalué par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) afin de neutraliser financièrement les transferts de compétences opérés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **La dotation de solidarité communautaire : 178 K€.**

Les établissements intercommunaux adoptant le régime de la TPU ont la possibilité de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de fiscalité économique aux communes membres de la Métropole. Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir, sont déterminés chaque année par le Conseil Métropolitain.

#### **b) La fiscalité indirecte.**

#### **1/ Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 384 K€.**

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété. Cet impôt est le reflet de l'activité du marché immobilier. Si la bonne tenue des transactions immobilières s'est confirmée en 2018, le produit de cet impôt indirect est néanmoins en retrait par rapport à 2017. Il s'établit à 384 K€ contre 441 K€ en 2017 soit une diminution de 12,94 %.

#### **2/ La taxe sur les emplacements publicitaires : 136 K€.**

Le montant de la recette de cette taxe est en progression de 14 K€ soit 11,65 %.

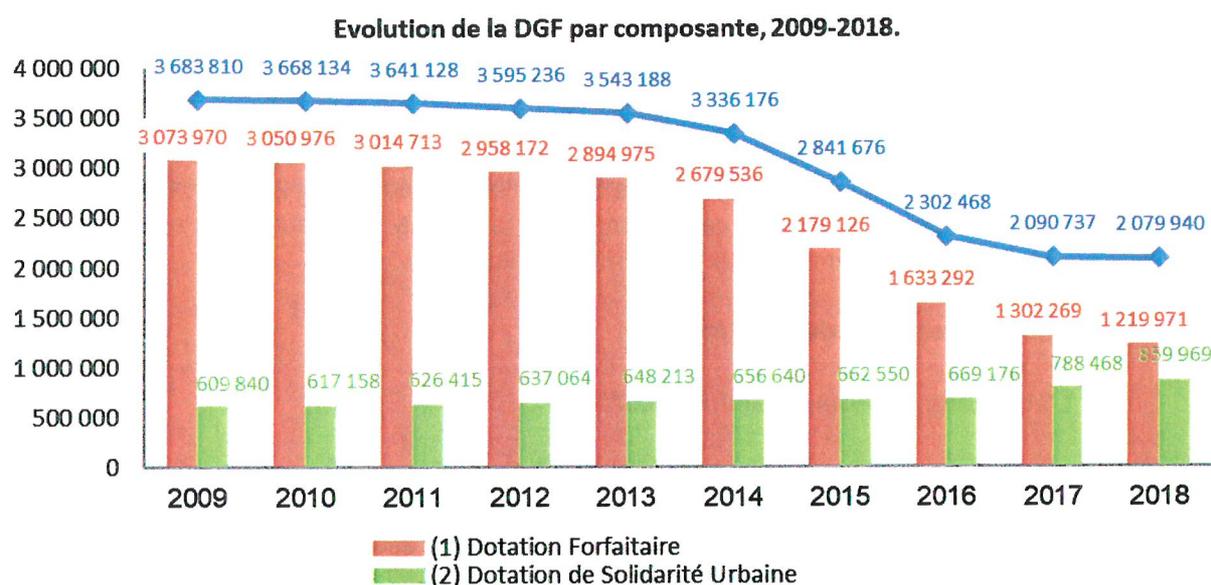
### **B. La stabilisation des dotations.**

#### **a) Les différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement.**

Si le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, toutes composantes perçues par la ville confondues, a connu une diminution sensible entre 2014 et 2017 (-1.246 K€, soit 37,33%), l'année 2018 est marquée par une stabilisation, à un niveau d'étiage de cette composante essentielle des ressources de gestion de la ville.

Ses deux principales composantes suivent des évolutions contraires. La progression de la Dotation de Solidarité Urbaine a permis d'atténuer la diminution de la Dotation Forfaitaire.

**Le tableau ci-dessous retrace la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (hors Dotation Nationale de Péréquation) depuis 2009.**



➤ **La Dotation Forfaitaire et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 1.220 K€.**

Le montant de la Dotation Forfaitaire diminue encore de façon sensible (-6,32%) par rapport à 2017.

Elle avait diminué en 2017 de 20 % par rapport à 2016.

➤ **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 860 K€.**

L'article 45 de la loi de finances 2005 et l'article 135 de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ont réformé les modalités de répartition de la DSU afin de mieux cibler les communes disposant de faibles ressources ou subissant des charges élevées.

L'ensemble des critères d'éligibilité à cette dotation aboutit à un classement des communes : la ville de Saint-Jean de la Ruelle passe du 259<sup>ème</sup> en 2017 au 258<sup>ème</sup> rang en 2018.

**La DSU progresse de 9,07 % pour atteindre 860 K€ (788 K€ en 2017).**

**b) Les autres participations : 1.299K€.**

Ces participations se répartissent entre l'Etat, d'autres collectivités locales et des partenaires institutionnels.

Ces participations enregistrent une diminution de 94 K€ entre 2017 et 2018. Les concours de l'Etat atteignent 356 K€. Ils visent à soutenir notamment la mobilisation autour de l'emploi et l'insertion professionnelle au travers du financement des emplois d'avenir et des CAE (159 K€ contre 257 K€ en 2018), le financement des nouveaux rythmes scolaires (98 K€) ainsi que les actions en matière de politique de la ville

La Région a soutenu les actions culturelles entreprises au titre de la saison culturelle et du Grand Unisson pour un montant de 37 K€.

Le soutien apporté par le Conseil Départemental du Loiret d'environ 18 K€ est centré sur le domaine culturel (le conservatoire municipal, Grand Unisson, l'action artistique et culturelle).

Enfin d'autres organismes, dont la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, apportent leurs concours financiers à la réforme des rythmes scolaires, aux activités périscolaires ainsi qu'aux centres de loisirs sans hébergement et à l'accueil de loisirs, pour un montant total de 614 K€.

### **C. Les autres recettes.**

#### **a) Les produits des services : 2.048 K€.**

Si ce chapitre, qui regroupe habituellement les produits issus des services rendus aux usagers à titre onéreux (restauration scolaire, accueil de loisir...), voit son produit largement diminuer entre 2017 et 2018, il s'agit d'une diminution en trompe l'œil.

En effet, cette baisse s'explique par l'arrêt de la prise en charge, en 2018, d'une quote part de la dette acquittée par la ville au titre de l'année transitoire de 929 K€ qui était imputée en 2017 au chapitre 70 « produits des services », et qui est désormais caduque dans la mesure où une part de l'encours de dette a été transféré à Orléans Métropole.

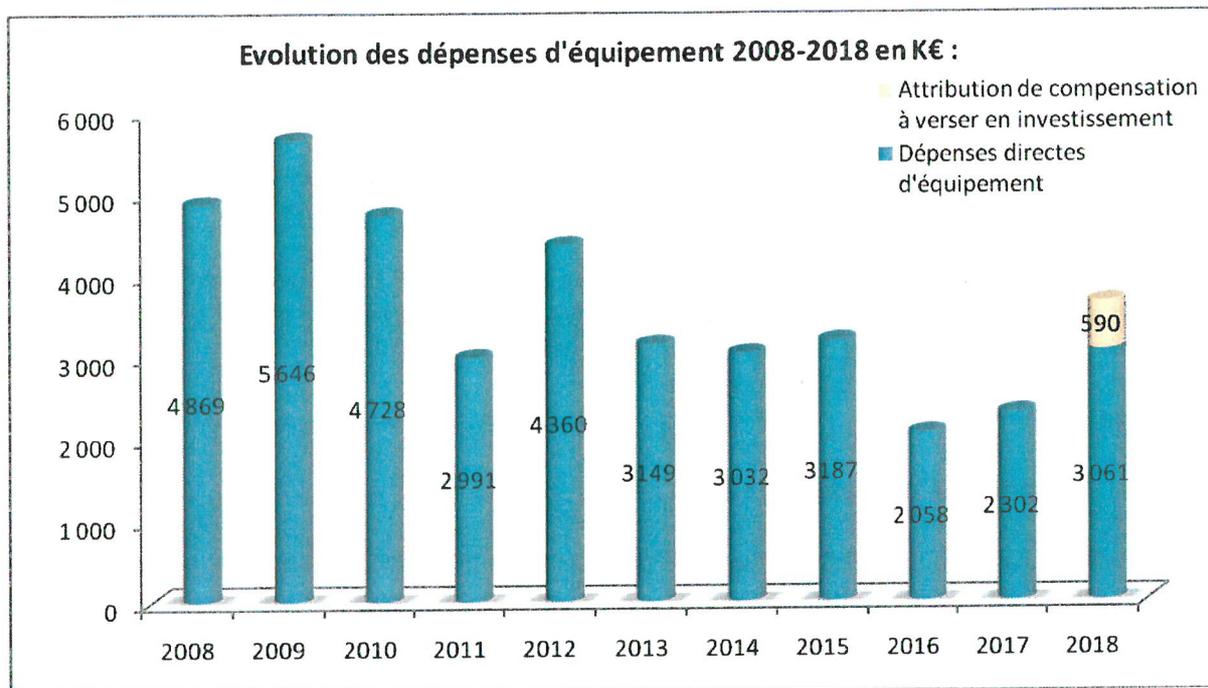
Ce chapitre porte en 2018 la recette correspondant à la gestion des espaces verts, pour la part se rapportant à l'espace public, par la ville pour le compte de la métropole au moyen des conventions de gestion ascendantes.

#### **b) Les produits des cessions d'immobilisations: 370 K€.**

Les produits de cession sont composés de la vente d'une parcelle rue Georges Guynemer pour 145 K€, de la cession du pavillon du 8 impasse du Cèdre pour 130 K€, ainsi que de la vente d'une parcelle sise au 65 avenue Georges Clémenceau (95 K€).

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

#### A. Des dépenses d'équipement en progression.



Les dépenses d'équipement s'établissent en 2018 à 3.651 K€ contre 2.302 K€ en 2017 (+58,6%). Hors attribution de compensation d'investissement à verser à Orléans Métropole, les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 3.061 K€.

Les principales opérations d'investissements dans les différents secteurs sont les suivantes:

#### Fonction sports et jeunesse :

Un effort particulier a été fait en 2018 en faveur des sports et de la jeunesse :

- Sports : L'attention particulière que la ville porte aux sports s'est matérialisée au travers de 1.770 K€ de dépenses d'équipement, dont notamment :
  - 1.672 K€ au titre la rénovation du stade Paul Bert dont 986 K€ pour la création d'un terrain de football synthétique et 686 K€ pour la construction de vestiaires et l'aménagement des espaces extérieurs (cout prévisionnel de l'opération de 2 200K€)
  - 36 K€ pour la l'installation d'un bardage phonique, l'extension du système d'alarme et la mise aux normes des blocs d'ambiance du gymnase des 3 fontaines
  - 31 K€ pour l'acquisition de matériel pour optimiser la modularité du complexe Maurice Millet.
  - 30 K€ de travaux et d'équipement au centre aquatique
- Jeunesse : 32 K€ de travaux et d'acquisition de matériel réalisés au profit des différentes structures d'accueil,

#### Fonction aménagement et services urbains, environnement :

- Aménagement : 362 K€ dont les principales opérations suivantes pour l'amélioration du cadre de vie :
  - Aménagement du centre ville, de la tangentielle à Gambetta : 141 K€ dont 122 K€ au titre de la création de la place Stéphane Hessel.

- Extension du réseau de fibre optique 19 K€
- Animations lumineuses 19 K€
- Étude pour la requalification de la rue Charles Beauhaire 10 K€

#### **Fonction enseignement formation :**

Une attention particulière portée aux écoles publiques de la ville (263 K€) :

- 104 K€ de travaux pour le groupe scolaire Jules Lenormand, dont 50 K€ au titre du réaménagement de l'aile sud et 7 K€ pour la sécurisation du site.
- 42 K€ d'investissements pour le groupe scolaire Paul Doumer, dont 37 K€ pour la modernisation de la chaufferie
- 22 K€ d'investissements dans l'école Paul Bert, essentiellement liés à la mise en accessibilité
- 7 K€ d'investissements pour le groupe scolaire Louis Aragon.

#### **Fonction culture :**

- 328 K€ ont été consacrés à l'opération de restructuration de la salle des fêtes communales, essentiellement pour la phase de maîtrise d'œuvre.
- 16 K€ à la modernisation de la climatisation de la salle du conseil de la médiathèque
- 5 K€ à l'acquisition de matériel pour la médiathèque
- 4 K€ à la mise en accessibilité de l'église Saint Jean Baptiste

**Fonction services généraux des administrations publiques locales / Amélioration des conditions de travail (226 K€) :**

- Sécurisation et modernisation de l'architecture informatique de la collectivité : 51 K€
- Extension du réseau de fibre optique (raccordement des bâtiments municipaux) 56 K€
- Déploiement d'un terminal de paiement électronique avec paiement sans contact au centre aquatique 2 K€.
- Acquisition d'un véhicule léger 20 K€

#### **Fonction Famille :**

- Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité dans différents bâtiments dédiés à la petite enfance : 28 K€

## **B. Les recettes d'investissement.**

Les recettes réelles d'investissement au compte administratif 2018 s'établissent à 3.755 K€ L'affectation des résultats 2017 au travers des excédents de fonctionnement capitalisés s'élève à 2.090 K€.

Ces recettes se composent notamment :

- 1) L'emprunt mobilisé en 2018 pour un montant de 1.100 K€
- 2) Du FCTVA, pour un montant global de 354 K€
- 3) Des subventions d'équipement : 113 K€.

Parmi les principales subventions perçues en 2018, on peut citer :

- ✓ 67,5 K€ de la Région au titre du C.R.S.T. pour la construction d'un terrain de football synthétique au stade Paul Bert.
- ✓ 31 K€ du Conseil Départemental au titre de la création du parvis de la mémoire.
- ✓ 14 K€ du Conseil Départemental de l'amélioration des conditions d'accueil dans un établissement scolaire.

4) La taxe d'aménagement s'élève à 91 K€

Il s'agit d'une taxe d'urbanisme due sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature. Elle est exigible sur la base des permis de construire délivrés ou des procès-verbaux constatant la réalisation de constructions non autorisées. Son montant est par nature très volatile : après 135 K€ réalisés en 2017, le montant perçu en 2018 s'élève à 91 K€.

## II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES.

### 1-la clôture budgétaire.

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2018 ainsi que les résultats reportés.

<i>en €</i>	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	97 823,88	76 757,64	21 066,24	33 229,29	54 295,53
Investissement	652 683,70	420 052,59	232 631,11	52 671,54	285 302,65
total	750 507,58	496 810,23	253 697,35	85 900,83	339 598,18

<i>en €</i>	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				54 295,53
Investissement	804 378,30	1 047 850,79	-243 472,49	41 830,16
total	804 378,30	1 047 850,79	-243 472,49	96 125,69

\*besoin si précédé du signe (-)

A l'issue de l'année 2018, on constate un excédent d'exploitation de l'exercice de 21 K€ et un excédent d'investissement de 233 K€.

Après réintégration des résultats antérieurs, le résultat de clôture excédentaire de fonctionnement est de 54 K€ et le solde d'exécution d'investissement est excédentaire de 285 K€.

Le solde des restes à réaliser est de (-) 243 K€, ce qui diminue l'excédent de financement de la section d'investissement à 42 K€, sans pour autant générer de besoin d'affectation.

Il en résulte la proposition de reprise des résultats suivante :

Proposition d'affectation au budget 2019	
1068	
R 001	285 302,65
R 002	54 295,53

## 2- Evolution des dépenses d'exploitation et des recettes d'exploitation.

Evolution des comptes administratifs 2017-2018.

### *Dépenses d'exploitation par nature.*

Pour mémoire, ce budget porte les recettes et dépenses afférents aux baux commerciaux détenus par la ville, notamment pour les locaux des Bénardières ainsi que pour le bureau de poste de Chaingy.

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
011	Charges à caractère général	45 841	50 519	10,21%
012	Charges de personnel	7 940	9 744	22,72%
66	Charges financières	0	4 473	ns.
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>53 781</b>	<b>64 736</b>	<b>20,37%</b>
67	Charges exceptionnelles	0	0	0,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>53 781</b>	<b>64 736</b>	<b>20,37%</b>

Les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 65 K€ (+ 20,37%), notamment en raison de la prise en compte des charges financières dans le cadre de l'emprunt souscrit pour le financement de la première phase de réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

### *Recettes d'exploitation par nature.*

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	52 191	97 349	86,52%
74	Subventions d'exploitation	0	0	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>52 191</b>	<b>97 349</b>	<b>86,52%</b>
77	Produits exceptionnels	436	475	8,88%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>52 627</b>	<b>97 824</b>	<b>85,88%</b>

Les recettes réelles d'exploitation, qui atteignent 98 K€ (+ 85%) progressent en raison de la perception, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, du loyer pour la MSP (40 K€).

## 3- Les dépenses d'investissement.

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
16	Emprunts et dettes assimilées	0	16 728	ns.
20	Immobilisations incorporelles	23 039	23 190	0,65%
21	Immobilisations corporelles	39 867	319 000	700,16%
23	Immobilisations en cours	0	61 135	ns.
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>62 906</b>	<b>420 053</b>	<b>567,75%</b>

L'année 2018 a été marquée par l'acquisition de l'actuel cabinet médical (319 K€) dans le cadre de la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Jean de la Ruelle. Au delà, 84 K€ ont été consacrés aux études, à la maîtrise d'œuvre et à aux demandes d'avances forfaitaires dans le cadre du marché de travaux.

#### 4- Les recettes d'investissement.

OPERATIONS REELLES	CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
10 Dotations fonds divers et réserves	0	6 540	ns.
13 Subventions d'investissement reçues	0	234 122	ns.
16 Emprunts et dettes assimilées	0	400 000	ns.
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>640 662</b>	<b>ns.</b>

Les recettes d'investissement sont constituées de l'emprunt, souscrit en 2017 pour l'acquisition du cabinet médical et mobilisé en 2018 d'un montant de 400 K€, et de 234 K€ de subventions dont 120 K€ au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), 84 K€ au titre du contrat de plan Etat Région (CPER) et 30 K€ au titre de la part « région » du CPER.

### III- LE BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2018 ainsi que les résultats reportés.

#### 1-la clôture budgétaire.

en €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	38 677,34	26 685,63	11 991,71	19 143,74	31 135,45
Investissement	83 065,50	70 473,06	12 592,44	-42 428,27	-29 835,83
total	121 742,84	97 158,69	24 584,15	-23 284,53	1 299,62

en €	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				31 135,45
Investissement	15 000,00	0,00	15 000,00	-14 835,83
total	15 000,00	0,00	15 000,00	16 299,62

\*besoin si précédé du signe (-)

A l'issue de l'année 2018, on constate un excédent d'exploitation de l'exercice de 12 K€ et un excédent d'investissement de 13 K€.

Après réintégration des résultats reportés, le résultat de clôture d'exploitation est de 31 K€ et le déficit de clôture en investissement est de 30 K€.

Le solde des restes à réaliser est de 15 K€, ce qui diminue le besoin de financement de la section d'investissement à 15 K€.

Il en résulte la proposition de reprise des résultats suivante :

Proposition d'affectation au budget 2019	
1068	14 835,83
D 001	29 835,83

## 2- Evolution des dépenses d'exploitation et des recettes d'exploitation.

Evolution des comptes administratifs 2017-2018.

*Dépenses d'exploitation par nature.*

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
011	Charges à caractère général	6 745	10 786	59,91%
012	Charges de personnel	6 874	7 291	6,07%
66	Charges financières	1 404	2 100	49,57%
67	Charges exceptionnelles	0	40	ns.
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>15 023</b>	<b>20 217</b>	<b>34,58%</b>

Le niveau des dépenses réelles en 2018 est en progression de 34,58%. Ce niveau de dépense correspond à une progression des charges à caractère général corrélée avec la hausse de fréquentation constatée en 2018. Les charges financières se rapportent aux intérêts de l'emprunt mobilisé en 2017 et de l'emprunt souscrit en 2017 et mobilisé en 2018 qui est entré en phase d'amortissement en 2018.

*Recettes d'exploitation par nature*

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	30 582	38 677	26,47%
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>30 582</b>	<b>38 677</b>	<b>26,47%</b>
77	Produits exceptionnels	0	0	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>30 582</b>	<b>38 677</b>	<b>26,47%</b>

Les recettes réelles sont en progression de 26,47%. Cela intervient après une saison 2017 qui avait déjà vu une nette progression de l'activité de cet équipement. Le seuil d'assujettissement obligatoire à TVA, fixé à 30 600 € pour cette activité a été largement franchi en 2018.

### 3- Dépenses et recettes d'investissement.

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00	8 173	81,63%
21	Immobilisations corporelles	85 947,00	61 112	-28,90%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 447</b>	<b>69 285</b>	<b>-23,40%</b>

OPERATIONS REELLES		CA 2017	CA 2018	Evolution(%)
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000	50 000	-58,33%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>120 000</b>	<b>50 000</b>	<b>-58,33%</b>

Les travaux réalisés ont permis le réaménagement du local du gardien (20K€), une mise aux normes des installations électriques (8 K€), le déploiement de la fibre optique (10 K€), la réalisation d'un abri à vélo (15 K€) ainsi que l'acquisition de mobilier. Outre l'inscription de l'équipement dans le dispositif « Loire à vélo », les travaux réalisés ces trois dernières années ont permis d'obtenir le renouvellement de l'étoile en 2018.

En recettes, l'emprunt de 50 K€ souscrit auprès du crédit mutuel pour le financement des travaux 2017 a été mobilisé début 2018. Un emprunt de 15 K€ a été souscrit en 2018 pour le financement du programme de travaux auprès du crédit agricole avec une mobilisation effective au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

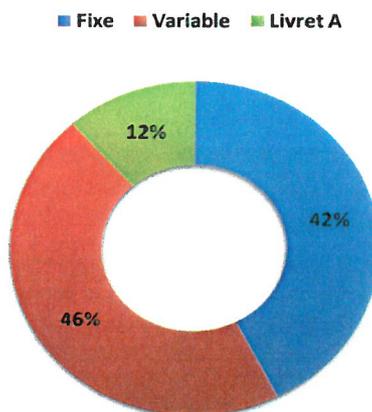
## ANNEXE : PRÉSENTATION DE L ENCOURS DE DETTE CONSOLIDÉ.

Si les données relatives à l'encours de dette du budget principal sont retracées dans le corps du présent rapport, il convient, afin d'obtenir une vision d'ensemble ; d'y agréger les données relatives à l'encours de dette porté par le budget annexe des locations immobilières et du camping.

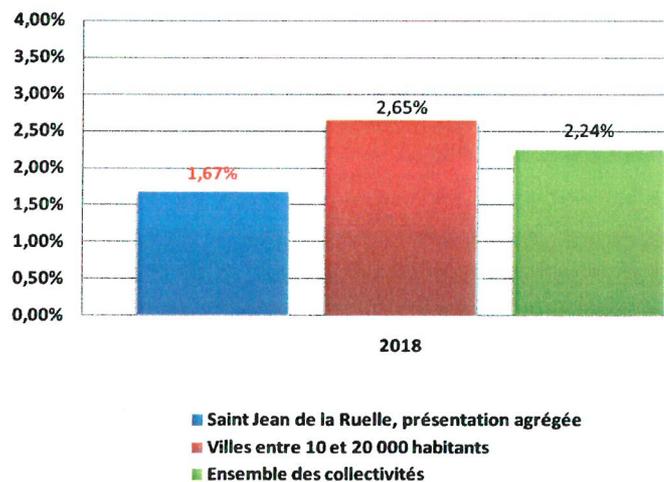
### Encours de dette au 31 décembre 2018.

Type	Budget principal seul	Budget annexe des locations immobilières	Budget annexe camping	Ensemble consolidé
Montant en €	9 979 445 €	383 272 €	157 327 €	10 520 044 €

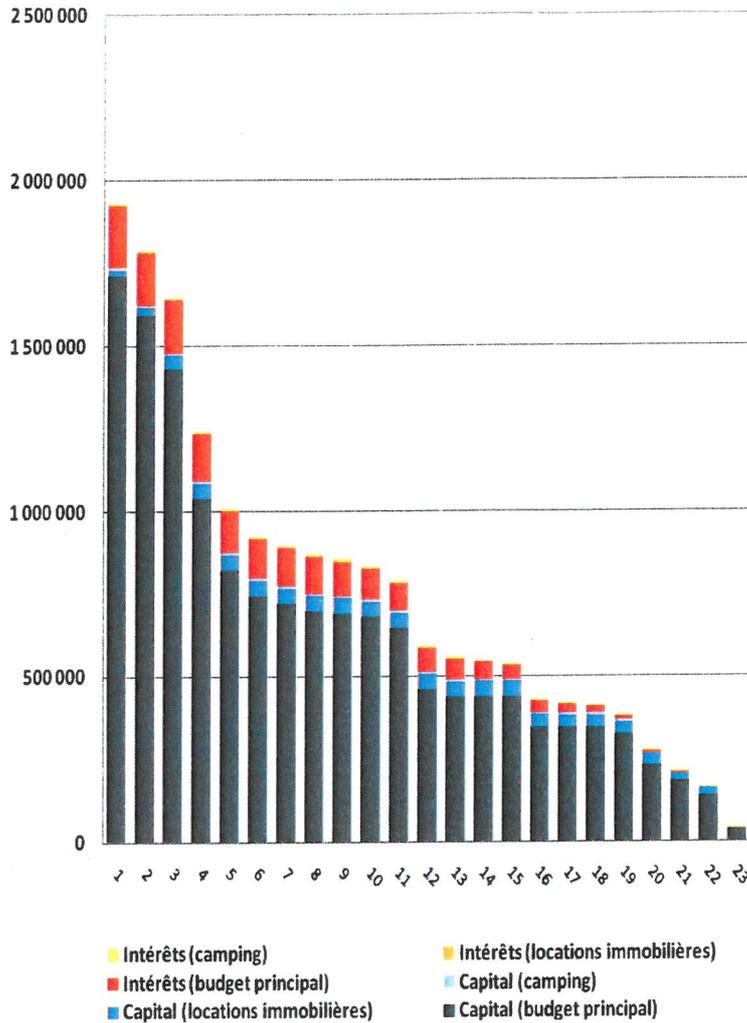
### Répartition de l'encours de dette agrégé par type de taux au 31/12/2018.



### Taux moyen de l'encours de dette agrégé au 31/12/2018.



**Flux de remboursement agrégé 2018-2040.**



**Répartition du capital agrégé par prêteur au 31/12/2018.**

